

## **Les acteurs des domaines de la culture et de l'événementiel remercient le Conseil fédéral des mesures d'urgence qu'il a prises pour sauver le secteur.**

C'est avec un sentiment d'espoir que les représentantes et les représentants des domaines de la culture et de l'événementiel ont attendu les mesures d'urgence prises aujourd'hui par le Conseil fédéral. Ces domaines ont été frappés de plein fouet par les récents développements : la plupart des personnes actives dans ces secteurs ont été privées de revenus à court terme alors que des frais importants subsistent. Les mesures prises n'empêcheront pas qu'il faudra compter deux ans – et c'est être optimiste – avant de retrouver le rythme de croisière d'avant la crise du coronavirus.

Le secteur considère néanmoins que les mesures prises par le Conseil fédéral sont adéquates et appropriées. Le Conseil fédéral prouve qu'il a entendu les appels à l'aide des acteurs des domaines de la culture de l'événementiel et qu'il est prêt à accorder à ce secteur un soutien substantiel et qui tient compte de ses spécificités :

- Une aide d'urgence pour les entreprises et les acteurs culturels (1)
- Des allocations pour pertes de gains pour les entreprises et les acteurs culturels (2)
- Un soutien pour les associations culturelles d'amateurs (3)

(1) Le secteur de la culture et de l'événementiel sait qu'il faudra définir des priorités. Nous saluons donc particulièrement la mise en place d'une aide d'urgence pour les acteurs culturels, qui sera attribuée par l'intermédiaire de Suisseculture Sociale<sup>1</sup>.

Il est par ailleurs indispensable clarifier rapidement si les institutions culturelles peuvent elles aussi bénéficier d'une aide d'urgence pour assurer les liquidités nécessaires à leur survie dans l'immédiat.

(2) Nous apprécions également que les personnes indépendantes puissent demander des indemnités de chômage partiel pour la durée de la crise actuelle. Un tel soutien est vital pour les acteurs culturels. De même, nous saluons la mise en place de compensations pour les dommages qui résultent de l'interdiction d'événements et de rassemblements ; il est particulièrement appréciable que ces compensations soient prévues aussi bien pour les entreprises et acteurs qui travaillent à but lucratif que pour celles et ceux qui agissent sans but lucratif. Nous espérons que la mise en œuvre de ces mesures par les cantons interviendra sans tarder. Au cours des jours à venir, nous définirons les organismes où les destinataires des fonds pourront s'adresser pour les percevoir. Les associations cantonales du secteur culturel et événementiel mettent volontiers à disposition leur savoir-faire à cet effet.

(3) Nous saluons le soutien prévu aux associations d'amateurs, eux qui fournissent une contribution essentielle au paysage culturel suisse et dont les structures sont particulièrement mises à mal par la crise actuelle.

Le maintien du paysage culturel suisse dans toute sa diversité ainsi que de ses lieux, organisateurs et emplois reste notre objectif commun. Nous le savons : les mesures prises aujourd'hui correspondent à l'état actuel de la situation. Personne n'est en mesure d'anticiper les développements futurs liés à Covid-19. Si l'interdiction de manifestations devait se prolonger, nous partons de l'idée que les mesures prises pour soutenir notre secteur seraient adaptées et que des moyens supplémentaires seraient mis à disposition.

Au-delà et plus fondamentalement, il s'agira, à moyen terme, de réfléchir à la manière d'améliorer la protection sociale des personnes actives dans le domaine de la culture et de l'événementiel, avant en assurant leur accès à l'assurance chômage et en renforçant leur prévoyance professionnelle et vieillesse. Nous sommes conscients que ces réflexions ne pourront intervenir que lorsque la crise actuelle sera surmontée.

Pour les associations et fédérations signataires :

Omri Ziegele, président de Suisseculture ; [oziegele@gmx.ch](mailto:oziegele@gmx.ch); +41'76'462'42'96

Alex Meszmer, directeur de Suisseculture ; [alexmeszmer@suisseculture.ch](mailto:alexmeszmer@suisseculture.ch); +41'76'495'92'26

---

<sup>1</sup> Cette association, fondée en 1999, a pour vocation de lutter contre la pauvreté des acteurs culturels. Il dispose des antennes et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre le mandat du Conseil fédéral et par conséquent pour éviter que les acteurs culturels ne sombrent dans le besoin.